

Le "privé" d'une vie...

Le Monde

Publié le 11 février 1994

Le biographe d'un écrivain sait, à un moment de son travail, qu'il y a en lui du " privé " - au sens où Chandler, Hammett et les autres l'entendaient - du détective, donc. Ce travail de " filature " n'a guère d'intérêt s'il est pure enquête sur un " je " individu qui serait indépendant d'un " je " auteur. La singularité d'un écrivain est tout simplement d'avoir écrit et d'avoir, par là même, vécu " autrement " (ce que montrait magnifiquement la récente biographie de Jean Genet par Edmund White, qui n'a pas encore eu tous les lecteurs qu'elle mérite).

Le mot " privé " a évidemment une autre signification : c'est un droit que possède tout individu vivant dans une société démocratique. Le droit à une " vie privée ". Certes, aujourd'hui, dans le souci de substituer le spectaculaire au civilisé, on voudrait faire exploser cette notion. Au nom d'un nouveau sentiment " familial " nommé " convivialité " ; au nom de " l'information " ; au nom de la " transparence " ou de la " propreté " - qui, poussées à l'extrême de leur logique, sont aussi totalitaires que ce qu'elles entendent combattre ; au nom de la " biographie " aussi.

Pourtant, la démarche biographique, si elle se veut légitime, ne peut ignorer cette interrogation : qu'est-ce que le " privé " d'un écrivain vivant, ou mort depuis peu ? Mais aussi : qu'en-est-il du " privé " des témoins, des survivants ? A partir de quand, et comment, passe-t-on du " souvenir " à l'Histoire ? Où se trouve la frontière entre le " renseignement " et l'" indiscretion " ?

Tous les écrivains entretiennent des rapports complexes, changeants, contradictoires, avec ce mot qui n'existe que pour quelques-uns : postérité. Donc, avec leurs futurs biographes. Marguerite Yourcenar a " interprété " la chronologie de sa vie dans l'édition - censée faire autorité - de la " Pléiade ". Par mégalomanie ? Par désinvolture ? Par défi aux biographes ? Tout cela à la fois sans doute. Il faut une longue patience pour tenter de démêler ces jeux et risquer des hypothèses sur ce qui a été fait. Cela exclut-il d'écrire du vivant de l'auteur ? Peut-être. On peut penser que si les existences d'écrivains renferment des " bombes à retardement " (voir l'article de Philippe Sollers), ces bombes doivent demeurer " à retardement ". On peut constater qu'entre la biographie " autorisée " et le livre " iconoclaste " (c'est ainsi que l'éditeur présente celui de Frédérique Lebelley), la marge de manoeuvre est étroite.

Lorsqu'un supposé biographe prétend faire l'économie de toutes ces questions, Il est à craindre que sa tentative d'établir " la vérité d'un mensonge " (au sens où Aragon parlait du biographique dans la Semaine sainte) échoue et qu'il donne seulement à lire " le mensonge d'une vérité ".